

Assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2024

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assa Publié le ment collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code généra l D: 074-217400852-20250925-DEL2025103-DE et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations préremplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Reçu en préfecture le 29/09/2025

SOMMAIRE

1.	Carao	ctérisation technique du service	ID . 074-217400652-20250925-DEL2025105-D	54
	1.1. 1.2. 1.3. 1.4. 1.5. 1.6. 1.7.	Présentation du territoire desservi Mode de gestion du service Estimation de la population desservie (D201.0) Nombre d'abonnés Volumes facturés Détail des imports et exports d'effluents Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.20 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou	02.0) transfert	4 5 5 6 7 7 8
2.		cation de l'assainissement et recettes du service		
	2.1. 2.2.	Modalités de tarification	4	9
	2.3.	Recettes		
3.	_	ateurs de performance		
٥.	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (F		
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des rése		
	3.3.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usa		
	3.4.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)		4
	3.5.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P2		
	3.6.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.		
	3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)		
	3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P25		
	3.9.	Taux de réclamations (P258.1)		
4.		cement des investissements		
	4.1.	Montants financiers		
	4.2. 4.3.	Etat de la dette du service		9
		ormances environnementales du service et montants prévis		a
_	•	ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le dom		
٥.		·		
	5.1. 5.2.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidari Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du		
6.	_	au récapitulatif des indicateurs	•	
υ.	iable		∠	. 1

ID: 074-217400852-20250925-DEL2025103-DE

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau	✓ communal□ intercommunal							
Nom de la collectivité : LES CONTAMINES MONTJOIE								
• Nom de l'entité de gestion : as	sainissement collectif							
• Caractéristiques (commune, Ef	PCI et type, etc.) : Commune							
 Compétences liées au service : 		Oui	Non					
	Collecte							
	Transport	\square						
	Dépollution							
	Contrôle de raccordement	Ø						
	Elimination des boues produites		\Box					
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement		✓					
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses							
 Territoire desservi (communes Contamines-Montjoie 	adhérentes au service, secteurs et ha	meaux de	esservis, etc.) : Les					
 Existence d'une CCSPL 	□ Oui		☑ Non					
Existence d'un zonage	☑ Oui, date d'approbation* : 06/04	4/2017	□ Non					
Existence d'un règlement de service $\ \ \square \ $ Oui, date d'approbation $^*: 02/2020 \ \ \square \ $ Non								

^{*} Approbation en assemblée délibérante

ID: 074-217400852-20250925-DEL2025103-DE



Mode de gestion du service *1.2.*

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 4 022 habitants au 31/12/2024 (4 060 au 31/12/2023).





Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 691 abonnés au 31/12/2024 (3 699 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Les Contamines- Montjoie					
Total	3 699			3 691	-0,2%

Reçu en préfecture le 29/09/2025

ID: 074-217400852-20250925-DEL2025103-DE

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zona publié lessainissement

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 139,28 abonnés/km) au 31/12/2024. (139,58 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,09 habitants/abonné au 31/12/2024. (1,1 habitants/abonné au 31/12/2023).



Volumes facturés 1.5.



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	178 714	138 784	-22,3%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %	
SISE	255 803	352 490	37,8%	
Total des volumes exportés	255 803	352 490	37,8%	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2024 (0 au 31/12/2023).

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Linéaire de réseaux de collecte (hors branche Publié lets) et/ou transfert ID: 074-217400852-20250925-DEL2025103-DE 1.8.



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,5 km de réseau unitaire hors branchements,
- 26,4 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 26,9 km (26,5 km au 31/12/2023).

1 ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Déversoir orage Mairie	Déconnecté en 2024	
Déversoir station de relevage Tresse	Hameaux Tresse	

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Modalités de tarification 2.1.



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service	25,00 HT	25,00 HT
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) (1)	26,00 HT	27,00 HT

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025				
	Part de la collectivité						
Part fixe (€ I	Part fixe (€ HT/an)						
	Abonnement (1)	50 €	50 €				
Part proporti	onnelle (€ HT/m³)						
	Prix au m³ de 0 à 40 m³	1,2 €/m³	1,2 €/m³				
	Prix au m³ de 41 à 200 m³	1,2 €/m³	1,2 €/m³				
	Prix au m³ au-delà de 200 m³	1,2 €/m³	1,2 €/m³				
	Taxes et rede	vances					
Taxes							
	Taux de TVA (2)	10 %	10 %				
Redevances							
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m³	€/m³				
	Performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)	€/m³	0,009 €/m³				

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Reçu en préfecture le 29/09/2025

ID: 074-217400852-20250925-DEL2025103-DE

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abordinés pour l'exercice suivantes:

- Délibération du 23/03/2023 effective à compter du 01/07/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif (DEL 2023-34)
- Délibération du 28/07/2015 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service (DEL 2022-006)
- Délibération du 20/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (DEC2023-017)
- Délibération du 19/02/2025 effective à compter du 01/01/2025 fixant les redevances dû à l'Agence de L'Eau (DEL2025-008)

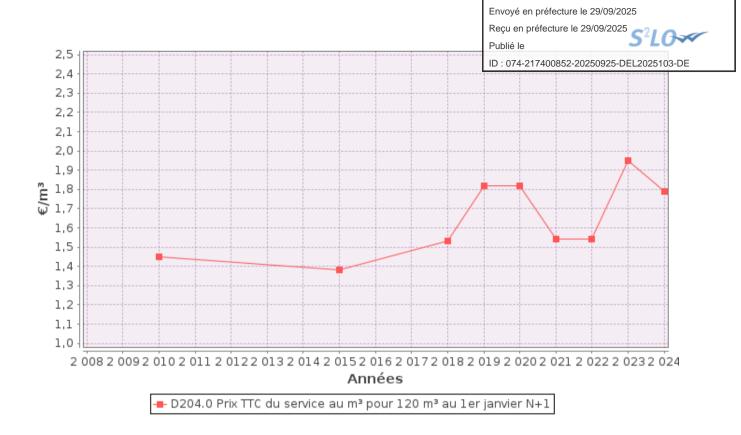
Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de	la collectivité		
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0%
Part proportionnelle	144,00	144,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	194,00	194,00	0%
Part du délégataire <i>(en cas</i>	de délégation d	e service public)	
Part fixe annuelle			%
Part proportionnelle			%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%
Taxes e	t redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20		%
Performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)		1,08	%
TVA	21,32	19,40	-9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,52	20,59	-49,2%
Total	234,52	214,59	-8,5%
Prix TTC au m³	1,95	1,79	-8,2%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



La facturation est effectuée avec une fréquence :

☑ annuelle

semestrielle

trimestriellequadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :



Recettes de la collectivité :

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 366 493 € (365 987 au 31/12/2023).

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID: 074-217400852-20250925-DEL2025103-DE

3. Indicateurs de performance



3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 3 691 abonnés potentiels (100% pour 2023).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le points non ID: 074-217400852-20250925-DEL2025103-DE

ls **PARTIE A: PLAN DES RESEAUX** (15 points) VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, oui: 10 points Oui 10 déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du non: 0 point VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux oui: 5 points pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de Oui 5 non: 0 point réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) **PARTIE B: INVENTAIRE DES RESEAUX** (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A) VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du Oui linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques 0 à 15 points VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la 15 sous conditions (1) Oui mise à jour de l'inventaire des réseaux VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour leguel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et 100% diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour leguel 0 à 15 points 80% l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de 13 sous conditions (2) PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le 0 à 15 points 0% 0 sous conditions (3) plan des réseaux mentionne l'altimétrie VP.257 Localisation et description des ouvrages oui: 10 points Oui 10 annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) non: 0 point Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les oui: 10 points ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en Oui 10 non: 0 point l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans oui: 10 points Oui 10 le plan ou l'inventaire des réseaux (4) non: 0 point VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés oui: 10 points (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, Oui 10 non: 0 point renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti oui: 10 points Oui 10 d'un document de suivi contenant les dates des inspections non: 0 point et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel oui: 10 points de renouvellement (programme détaillé assorti d'un Non 0 non: 0 point estimatif portant sur au moins 3 ans) **TOTAL (indicateur P202.2B)** 120 93

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié les sont respectivement ID: 074-217400852-20250925-DEL2025103-DE

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 93 pour l'exercice 2024 (93 pour 2023).

3.3. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, <u>0</u> demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement *1000 taux de débordement des effluents pour 1000 hab = nombre d'habitants desservis

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0,005 en 2023).

3.4. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et - si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public - dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 1

nombre de points noirs nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = linéaire du réseau de collecte hors branchements

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 3 par 100 km de réseau (0 en 2023).



3.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,38	0,38	0,38	0,49	2,05

Au cours des 5 dernières exercices, 2,71 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 2,05% (0,49% en 2023).





ID : 074-217400852-20250925-DEL2025103-DE

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

	ention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne ant être acquise si la première ne l'est	Exercice 2023	Exercice 2024	
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui	
+ 10	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui	
+ 20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui	
+ 30	Mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui	
Les 4	40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les	s 80 points ci-	-dessus	
+ 10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non	
+ 10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non	
Pour	les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non	
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes				
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui	

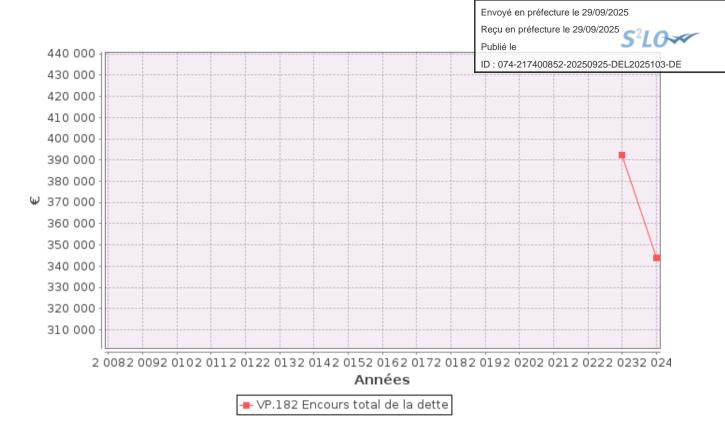
L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 90 (90 en 2023).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	392 339,09	343 717,67
Epargne brute annuelle en €	876 341,36	873 036,46
Durée d'extinction de la dette en années	0,4	0,4



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	2 864,73	17 506,63
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	110 371,02	343 717,67
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023	2,6	5,09

3.9. Taux de réclamations (P258.1)

Envoyé en préfecture le 29/09/2025 Reçu en préfecture le 29/09/2025 ID: 074-217400852-20250925-DEL2025103-DE



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute natures relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de

service). Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues $\lceil \boxtimes \rceil$ Oui $\lceil \square \rceil$ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité: 100

Commentaire : En 2024, Application du règlement prévoyant une pénalité de 120m³ pour non transmission de l'index depuis plusieurs années. Possibilités de rectifications si index réel transmis avant 31/12/2024. Ce qui justifie le nombre de réclamation.

> taux de réclamations = $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{1000}$ nombre total d'abonnés du service

4. Financement des investissements

Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	365 987	496 484
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

Etat de la dette du service *4.2.*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		392 339,09	343 717,67
Montant remboursé durant	en capital		
l'exercice en €	en intérêts		

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets réalisés en 2024	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €	Montants réels des travaux réalisés en €	
Mise en séparatif secteur mairie	2024 - 2025	250 000,00 €		
Travaux Nivorin d'en Bas	2024	200 000,00 €	148 627,66 €	

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Mise en séparatif secteur mairie	2024 - 2025	250 000,00 €
Cugnon 120ml	2025	42 000,00 €
Extension réseau gravitaire Route de Saint Gervais 1500ml		600 000,00 €
Entretien renouvellement réseaux	2024-2036	910 000,00 €
Travaux Station relevage du Quy		150 000,00 €

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le



5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée da D: 074-217400852-20250925-DEL2025103-DE

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

Reçu en préfecture le 29/09/2025

ID: 074-217400852-20250925-DEL2025103-DE

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 060	4 022
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]		
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,95	1,79
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	93	93
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0